

Les services d'information et de développement à l'intention des entreprises comprennent notamment un service de renseignements et des bases de données qui ont pour but de répondre aux besoins des entreprises au chapitre de la commercialisation et des possibilités de marché; une aide dont bénéficient les gens d'affaires à la recherche de techniques étrangères en vue d'en faire l'acquisition et de les mettre en application avec succès dans leur entreprise; et d'autres services visant à aider les sociétés à améliorer leur position concurrentielle.

Les activités du Ministère liées au domaine des sciences consistent à assumer les responsabilités du gouvernement fédéral découlant de la Politique nationale en matière de sciences et de technologie, ainsi qu'à administrer InnovAction, la Stratégie canadienne en sciences et technologie.

Les initiatives prises dans le cadre d'InnovAction comprennent notamment la Stratégie fédérale en matière de micro-électronique, l'Échange de techniques de pointe entre fabricants canadiens (CAN-MATE), le programme national des Réseaux de centres d'excellence, le Programme de Bourses Canada, le financement des Conseils de subventions à la recherche universitaire et, enfin, des programmes de sensibilisation du public dans le domaine des sciences et de la technologie.

Dans la région de l'Atlantique et dans l'Ouest canadien, les responsabilités en matière de développement régional ont été respectivement confiées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et au ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Industrie, Sciences et Technologie Canada conserve la responsabilité des activités et programmes fédéraux en matière de développement économique régional en Ontario et au Québec. Ainsi, des bureaux distincts créés à cette fin au sein du Ministère assument ces responsabilités.

Comme fonction sous-jacente à toutes ses activités, le Ministère joue le rôle de principal porte-parole des milieux d'affaires et de la communauté scientifique du Canada au sein du gouvernement. Le MIST fait entre autres valoir les intérêts de ces groupes dans des domaines tels que la fiscalité et la réglementation.

Tous les programmes et activités du Ministère sont fondés sur de nombreuses et importantes consultations avec le secteur privé, les milieux scientifiques, les autres niveaux d'administration publique ainsi qu'avec tous les Canadiens intéressés.

Dans le but de favoriser le développement réfléchi et la compétitivité des branches et secteurs de l'économie canadienne ainsi que de promouvoir l'accroissement du commerce, le MIST

poursuit les objectifs suivants: encourager la création, la croissance et la capacité de rendement des secteurs de la fabrication, de la transformation, des services et du tourisme; aider les investisseurs au niveau de l'établissement des entreprises; fournir des services de soutien en matière de développement industriel et commercial; favoriser l'application de techniques de pointe; aider l'industrie à s'adapter à l'évolution des conditions du marché intérieur et des marchés d'exportation par le biais d'une rationalisation et d'une restructuration de ses activités; promouvoir un accroissement optimal des recettes provenant du tourisme; élaborer des programmes et concevoir des projets, et les mettre en œuvre de façon à favoriser l'essor des petites entreprises; accroître les avantages industriels régionaux que retire le Canada des grands projets de développement; recueillir, rassembler et diffuser des renseignements à jour portant sur le rendement industriel, les possibilités d'expansion et les obstacles à la croissance dans toutes les régions; et coordonner et évaluer les stratégies et plans fédéraux de développement économique en Ontario et au Québec.

### 16.2.2 Programme de machines

Ce programme constitue un stimulant au développement industriel qui présente un double objectif. D'une part, il encourage les constructeurs de machines à tirer le maximum d'avantages des droits de douane sur les machines et, d'autre part, il permet aux utilisateurs de machines d'acquérir au plus bas prix possible du matériel de production perfectionné.

En plus, ce programme vient en aide aux constructeurs de machines canadiens en leur assurant une protection tarifaire pour les machines et le matériel qu'ils produisent dès qu'ils sont en mesure de les livrer. Des rapports directs entre producteurs et utilisateurs de machines encouragent l'achat de machines de fabrication canadienne à la place de matériel d'origine étrangère. De plus, les utilisateurs de machines bénéficient, conformément au programme, d'une remise des droits de douane sous forme de coûts réduits pour l'achat de matériel de production perfectionné qu'ils ne peuvent se procurer au Canada.

## 16.3 Protection et normes fédérales

### 16.3.1 Brevets et marques de commerce

La Direction de la propriété intellectuelle, qui fait partie du Bureau des corporations du ministère de la Consommation et des Corporations, applique les lois concernant les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels.